

RCS : SARREGUEMINES

Code greffe : 5752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SARREGUEMINES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00408

Numéro SIREN : 444 325 336

Nom ou dénomination : AD DOSDA

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2020 sous le numéro de dépôt 2498



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042019	et clos le	31032020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS AD DOSDA	ROUTE DE RODE
SIRET 4 4 4 3 2 5 3 3 6 0 0 0 2 2	57340 MORHANGE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	PRISE DE PARTICIPATION ET PRESTATION DE SER Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	72 900	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAG4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SARL G S M 2 RUE DE PONT A MOUSSON 57000 METZ Tél: 03 87 55 03 03		GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SARREGUEMINES Date du dépôt: 09 12 2020 Numéro: 2020 21498 Jugement	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	Cocher la case correspondante	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 08/07/2020 Lieu: MORHANGE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT SAS
			Signature: DOSDA DANIEL

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Certifié conforme à l'original

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

[illegible]

• NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
• ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SAS AD DOSDA

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise ROUTE DE RODE

57340 MORHANGE

Numéro SIRET * 4 4 4 3 2 5 3 3 6 0 0 0 2 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 0		Exercice N-1 clos le 3 1 0 3 2 0 1 9				
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles									
	Fonds commercial *	010		012						
	Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *	028		030						
	Immobilisations financières * (1)	040	1 011 193	042		1 011 193		1 011 193		
	Total I (5)	044	1 011 193	048		1 011 193		1 011 193		
	STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060		062					
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070				
Autres * (3)			072	1 120 711	074		1 120 711		2 032	
Valeurs mobilières de placement		080	3 522 764	082	44 065	3 478 699		2 057 067		
Disponibilités		084	265 214	086		265 214		533 151		
Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II		096	4 908 689	098	44 065	4 864 624		2 592 250		
Total général (I+II)		110	5 919 882	112	44 065	5 875 817		3 603 443		
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		390 000		390 000				
	Ecarts de réévaluation	124								
	Réserve légale	126		39 000		39 000				
	Réserves réglementées *	130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131				2 926 489		2 309 243		
	Report à nouveau	134								
	Résultat de l'exercice	136		2 254 878		617 246				
	Provisions réglementées	140								
	Total I	142		5 610 367		3 355 489				
	Provisions pour risques et charges	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		414		757				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	250 486			265 036		247 197		
	Produits constatés d'avance	174								
	Total III	176		265 450		247 954				
	Total général (I + II + III)	180		5 875 817		3 603 443				
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182					
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	1 120 711	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SAS AD DOSDA		Exercice N clos le 13 1 0 3 2 0 2 0 1		Exercice N-1 clos le 13 1 0 3 2 0 1 9		Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE												
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210						
	Production vendue	biens		215		214						
		services *		217		218						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée *					224						
	Subventions d'exploitation reçues					226						
	Autres produits					230						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234						
	Variation de stock (marchandises) *					236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240						
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	4 472		4 184			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244			141			
	Rémunérations du personnel *					250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252						
	Dotations aux amortissements *					254						
	Dotations aux provisions					256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
	Total des charges d'exploitation (II)						264	4 472		4 325		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(4 472)		(4 325)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)		280	2 332 917		633 151			
	Produits exceptionnels			(IV)		290						
	Charges financières			(V)		294	47 436					
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348								
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)		306	26 130		11 580			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	2 254 878		617 246		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	2 254 878	314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318						
	Provisions non déductibles *					322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	26 130					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		696				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44. septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990	
Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)	992	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D						Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1		352	111 020	354				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356						
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1		370	111 020	372				

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS AD DOSDA

31/03/2020

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
PLUS VALUE LATENTE		696
Total des réintégrations diverses	330	696

Détail des déductions diverses		
REGIME MERE & FILIALES = $2\,284\,931 - (2\,284\,931 * 5\%)$		2 170 684
Total des déductions diverses	350	2 170 684

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AD DOSDA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	1 011 193	482		484		486	1 011 193	1 011 193
TOTAL		490	1 011 193	492		494		496	1 011 193	1 011 193
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AD DOSDA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	44 065	664		666	44 065
TOTAL		680		682	44 065	684		686	44 065

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SAS AD DOSDA		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/04/2019		et clos le : 31/03/2020	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 2 0

N° SIRET 4 4 4 3 2 5 3 3 6 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AD DOSDA

ADRESSE (voie) ROUTE DE RODE

CODE POSTAL 57340

VILLE MORHANGE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	39 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DOSDA Prénom(s) DANIEL

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 38 999

Naissance : Date 200767 N° Département 57 Commune METZ Pays

Adresse : N° 4 Voie RUE PRINCIPALE

Code postal 57340 Commune BELLANGE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 2 0

N° SIRET

4 4 4 3 2 5 3 3 6 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AD DOSDA

ADRESSE (voie)

ROUTE DE RODE

CODE POSTAL

57340

VILLE

MORHANGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

SARL

Dénomination

ETS DOSDA

N° SIREN (si société établie en France)

3 5 2 2 9 3 3 8 5

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

ROUTE DE RODE

Code postal

57340

Commune

MORHANGE

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS AD DOSDA

31/03/2020

CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES

AD DOSDA SAS possède 4 998 parts des 5 000 parts de DOSDA SARL

dont 4 998 parts en pleine propriété.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

Dossier N° 001302 en Euros.

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N 31/03/2020 12	Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		390 000	390 000		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE		390 000	390 000		
RESERVE LEGALE		39 000	39 000		
10610000 RESERVE LEGALE		39 000	39 000		
AUTRES RESERVES		2 926 489	2 309 243	617 246	26.73
10688000 RESERVE FACTULTATIVE		2 926 489	2 309 243	617 246	26.73
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		2 254 878	617 246	1 637 632	265.31
TOTAL I		5 610 367	3 355 489	2 254 878	67.20
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		414	757	343	45.31
40000000		414	757	343	45.31
AUTRES DETTES		265 036	247 197	17 839	7.22
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		14 550		14 550	
45510000 C/C DOSDA DANIEL		250 486	247 197	3 289	1.33
TOTAL III		265 450	247 954	17 496	7.06
TOTAL GENERAL		5 875 817	3 603 443	2 272 374	63.06

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/03/2020 12	Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N/N-1	
			Euros	%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION				
AUTRES CHARGES EXTERNES	4 472	4 184	288	6.89
62260000 HONORAIRES ELIDE		362	362	100.00
62262000 HONORAIRES KNOB	840	816	24	2.94
62268600 HONORAIRES GSM	1 704	1 914	210	10.97
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	146	100	46	45.53
62700000 FRAIS BANCAIRES	1 783	992	791	79.68
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		141	141	100.00
63511000 COTISATIONS TERRITORIALES		141	141	100.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 472	4 325	147	3.41
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	4 472	4 325	147	3.41
PRODUITS FINANCIERS	2 332 917	633 151	1 699 765	268.46
76100000 REVENUS TITRES PARTICIPATION	2 284 931	599 760	1 685 171	280.97
76150000 INTERETS COMPTE A TERME	32 206	33 391	1 186	3.55
76810000 REMUNER. C. COURANT ASSOCIE	15 780		15 780	
CHARGES FINANCIERES	47 436		47 436	
66150000 INTERETS COMPTES COURANTS	3 189		3 189	
66700000 CHARGES DE CESSION DE V.M.P.	182		182	
68665000 DOT. PROV. CHARG FIN. V.M.P.	44 065		44 065	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	26 130	11 580	14 550	125.65
69510000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	26 130	11 580	14 550	125.65
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	2 254 878	617 246	1 637 632	265.31



AD DOSDA
Société par Actions Simplifiée au capital de 390 000 euros

Route de Rode
57340 MORHANGE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/03/2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mars 2014 avec un effet au 1er avril 2014, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AD DOSDA relatifs à l'exercice clos le 31/03/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/04/2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir

l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

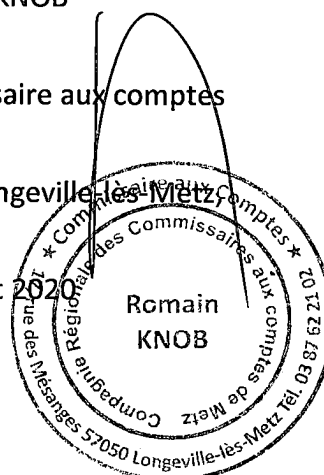
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Romain KNOB

Commissaire aux comptes

Fait à Longeville-lès-Metz

Le 8 août 2020



1

BILAN SIMPLIFIÉ

1

DGFIP N° 2033-A-2020

Désignation de l'entreprise

SAS AD DOSDA

Nant

*

Adresse de l'entreprise

ROUTE DE RODE

57340 MORHANGE

Numéro SIRET

44432533600022

Durée de l'exercice en nombre de mois

12

Durée de l'exercice précédent

12

ACTIF

Brut

Amortissements - Provisions

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

Immobilités

Fonds commercial

010

012

Autres

014

016

Immobilités corporelles

028

030

Immobilités financières

040

042

1 011 193

1 011 193

Total I (5)

044

048

1 011 193

1 011 193

Provisions

050

052

Marchandises

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances

068

070

Autres

072

074

1 120 711

2 032

Valeurs mobilières de placement

080

082

3 522 764

3 478 699

Disponibilités

084

086

265 214

265 214

Charges constatées d'avance

092

094

Total II

096

098

4 908 689

4 864 624

Total général (I+II)

110

112

5 919 882

5 879 817

PASSIF

Exercice N

NET

Exercice N-1

NET

Capital social ou individuel

120

390 000

Ecart de réévaluation

124

Réserves légales

126

39 000

39 000

39 000

Réserves réglementées

130

Autres réserves

132

2 926 489

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

2 254 878

Provisions réglementées

140

Total I

142

5 610 367

Provisions pour risques et charges

154

Total II

156

Emprunts et dettes assimilées

164

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

166

414

Fournisseurs et comptes rattachés

172

265 036

Autres dettes

174

247 197

Produits constatés d'avance

176

265 450

Total III

178

265 450

Total général (I + II + III)

180

5 875 817

182

3 603 443

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

193

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

182

(3) Dont comptes courants d'associés réévalués

199

1 120 711

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations écoulées au cours de l'exercice

184

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 001302 en Excel

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

2

DGFIP N° 2033-B-2020

Désignation de l'entreprise

SAS AD DOSDA

Nant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

Ventes de marchandises

209

210

Production vendue

215

214

Production stockée

217

218

Production immobilisée

222

224

Subventions d'exploitation reçues

226

228

Autres produits

230

232

Total des produits d'exploitation hors T.V.A.

(I)

234

Achats de marchandises

236

238

Variation de stock (marchandises)

240

242

Achats de matières premières et autres approvisionnements

244

246

Variation de stock (matières premières et approvisionnements)

248

250

Autres charges externes

252

254

Impôts, taxes et versements assimilés

256

258

Rémunérations du personnel

260

262

Charges sociales (cf. renvoi 380)

264

266

Dotations aux amortissements

268

270

Dotations aux provisions

272

274

Autres charges

276

278

Total des charges d'exploitation

(II)

280

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

282

284

Produits financiers

(III)

286

Charges financières

(IV)

288

Charges exceptionnelles

(V)

290

Impôts sur les bénéfices

(VI)

292

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

294

296

B - RÉSULTAT FISCAL

Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

298

Rémunérations et avantages personnels non déductibles

300

302

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

304

306

Provisions non déductibles

308

310

Impôts et taxes non déductibles (cf. page 7 de la notice 2033-not)

312

314

Divers

316

318

Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail

320

322

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

324

326

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

328

330

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

332

334

Impôts et taxes non déductibles

336

338

Régime d'imposition

340

342

Investissements

344

346

Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D

348

350

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

352

Déficit de l'exercice reporté en année

354

356

Déficits antérieurs reportables

358

360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

362

Dossier N° 001302 en Excel

SAS AD DOSDA
ROUTE DE RODE
57340 MORHANGE

SAS AD DOSDA
57340 MORHANGE

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	x
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

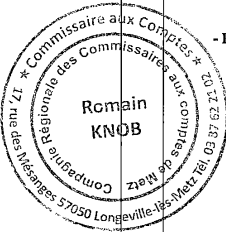
Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Composition du capital social	x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	x
Montant des engagements financiers	x
Informations en matière de crédit bail	x
Engagement en matière de pensions et retraites	x
Liste des filiales et participations	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE DU 01/04/2019 AU 31/03/2020



SARL G S M
2 RUE DE PONT A MOUSSON
57000 METZ
03 87 55 03 03

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -
(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 011 193		
TOTAL	1 011 193		
TOTAL GENERAL	1 011 193		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 011 193	1 011 193
TOTAL			1 011 193	1 011 193
TOTAL GENERAL			1 011 193	1 011 193

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		44 065			44 065
TOTAL		44 065			44 065
TOTAL GENERAL		44 065			44 065
Dont dotations et reprises financières		44 065			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	1 120 711	1 120 711	
TOTAL	1 120 711	1 120 711	

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	414	414		
Impôts sur les bénéfices	14 550	14 550		
Groupe et associés	250 486	250 486		
TOTAL	265 450	265 450		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	39 000			39 000

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Néant

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Crédit bail

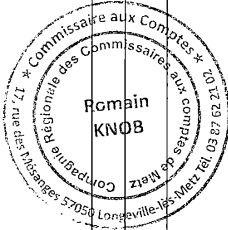
(Code monétaire et financier R. 313-14; PCG Art. 531-2/9)

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

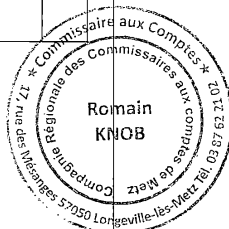
La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

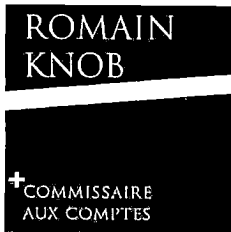


Liste des filiales et participations
(Code de Commerce Art. L.233-15; PCG Art. 832-6, 832-6 et 841-6)

SAS AD DORDA
57340 MORDANGE

Société	Capital	Capitaux propres valeur nette liabilité	Quote part du capital détenue en %	Valeur comptable des dettes		Pris et autres avantages et autres avantages	Charges et autres charges pour la période	Charges d'exploitation de la période	Résultat net financier net	Dividendes distribués par la société	Observations
				au 31/12/2019	au 31/12/2018						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50 %											
- SARL ETS DORDA	240 000	492 811	100.00	1 011 195	1 011 195			3 252 140	429 536		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											





AD DOSDA
Société par Actions Simplifiée au capital de 390 000 euros

Route de Rode
57340 MORHANGE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES
EXERCICE DU 01/04/2019 AU 31/03/2020**

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En l'application de l'article 19 des statuts, j'ai été avisé des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

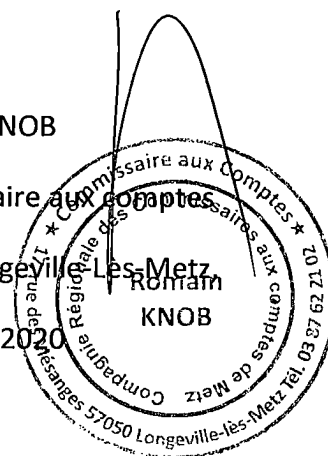
Nature et modalités de la convention	Effet financier sur l'exercice	Personnes concernées
Convention de trésorerie SARL ETABLISSEMENTS DOSDA	1 120 710,92 euros (solde débiteur) Rémunération de 15 779,92 euros	M. Daniel DOSDA, gérant de la SARL DOSDA
Compte courant	250 485,84 euros (solde créditeur) Rémunération de 3 188,84 euros	M. Daniel DOSDA, associé, Président

Romain KNOB

Commissaire aux Comptes

Fait à Longeville-Lès-Metz

Le 8 août 2020



AD DOSDA
SAS AU CAPITAL DE 390 000 €
SIEGE SOCIAL : ROUTE DE RODE 57340 MORHANGE
R.C.S. SARREGUEMINES 444 325 336

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
DU 31 AOUT 2020

L'an deux mille vingt,

Le 31 AOUT,

A 10 heures,

Les associés de la SAS AD DOSDA au capital de 390 000 €, divisé en 39 000 actions de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale annuelle ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur DOSDA Daniel, associé Président
demeurant à BELLANGE, 4 Rue Principale
possédant :
 - 38 999 actions
- Madame DOSDA Anne, associée
demeurant à BELLANGE, 4, Rue Principale
possédant :
 - 1 action

Monsieur KNOB, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué est excusé.

Total des actions composant le capital social :
TRENTÉ NEUF MILLE ACTIONS, ci 39 000 actions

L'intégralité du capital étant représenté, l'assemblée est en mesure de délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- L'inventaire, le compte de résultat, l'annexe et le bilan arrêtés le 31 mars 2020
- Son rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 mars 2020
- Le rapport général du Commissaire aux Comptes et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée

Puis il déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe et généralement tous les documents devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social, conformément à la législation sur les sociétés commerciales.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

L'assemblée est alors présidée par Monsieur Daniel DOSDA. Celui-ci rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président relatif à l'exercice clos le 31 mars 2020
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice
- Quitus au Président
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2020
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

- Renouvellement mandat des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Il offre enfin la parole à tout associé qui le désire.

Divers propos sont échangés sur les résultats de l'exercice 2019/2020. Puis, après échange d'observations, personne ne demandant plus la parole, il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice 2019/2020 et pris connaissance des comptes et du bilan dudit exercice, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au Président quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2019/2020 et donne également quitus au commissaire aux comptes de l'exécution de sa mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, approuvant la proposition du Président, décide d'imputer le bénéfice de 2 254 878 € comme suit :

- au compte "réserve facultative" soit 2 254 878 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les associés ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous.

DISTRIBUTION DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

	Montant	Soit par part
N : exercice du 01/04/19 au 31/03/20		NEANT
N-1 : exercice du 01/04/18 au 31/03/19		NEANT
N-2 : exercice du 01/04/17 au 31/03/18		NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant arrivent à échéance.

La société, n'ayant plus l'obligation de faire certifier ses comptes, décide de ne pas renouveler ces mandats.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès

verbal pour effectuer la formalité de dépôt légal
auprès du Registre du Commerce et des sociétés de
SARREGUEMINES.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à
l'unanimité.

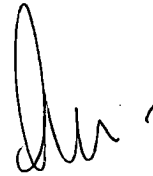
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la
parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal
qui a été signé après lecture par le Président et son associée.

Daniel DOSDA

A stylized, cursive signature of Daniel DOSDA, featuring a large loop at the beginning and a horizontal line extending to the right.

Anne DOSDA

A stylized, cursive signature of Anne DOSDA, consisting of a vertical line followed by a series of loops and a horizontal line at the end.

certifié conforme à l'original

AD DOSDA
SAS AU CAPITAL DE 390 000 €
SIEGE SOCIAL : ROUTE DE RODE - 57340 MORHANGE
R.C.S. SARREGUEMINES TI 444 325 336

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 31 AOUT 2020**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice 2019/2020 et pris connaissance des comptes et du bilan dudit exercice, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée donne au Président quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2019/2020 et donne également quitus au Commissaire aux Comptes de l'exécution de sa mission.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de 2 254 878 € comme suit :

- au compte "réserves facultatives" soit 2 254 878 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les associés ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous.

DISTRIBUTION DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

	Montant	Soit par action
N : exercice du 01/04/19 au 31/03/20		NEANT
N-1 : exercice du 01/04/18 au 31/03/19		NEANT
N-2 : exercice du 01/04/17 au 31/03/18		NEANT

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant arrivent à échéance.

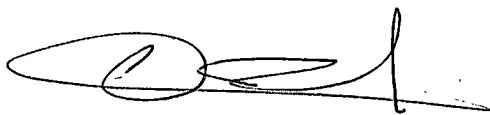
La société, n'ayant plus l'obligation de faire certifier ses comptes, décide de ne pas renouveler ces mandats.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès verbal pour effectuer la formalité de dépôt légal auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SARREGUEMINES.

FAIT A MORHANGE LE 16 JUILLET 2020

LE PRESIDENT : Daniel DOSDA


"certifié conforme à l'original"